

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

## SEANCE DU 11 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260511-DEL\_26\_05\_03-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11  
- En exercice ..... 11  
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

### OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-05-03

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de JOUCAS, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sur convocation adressée le 7 mai 2026, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien AUBERT, Maire.

**Etaient présents :** M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :** Mme Séverine GUILLOT, qui a donné pouvoir à M. Lucien AUBERT pour voter en son nom ; Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, qui a donné pouvoir à Mme Johanna TARDY pour voter en son nom.

M. Benoît MAIRE, M. Laurent QUEYTAN.

**M. Adrien AUBERT** a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n° 21-06-01 du 27 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la ville de JOUCAS ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de JOUCAS ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés et les résultats ci-dessous ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Total des recettes	698.066,00	734.601,37
Total des dépenses	1.143.262,24	678.825,62
Résultat de l'exercice		+ 55.775,75
Excédent antérieur		+ 445.196,24
Résultat antérieur BA 263 suite dissolution		+ 2.815,31
<b>Résultat à affecter</b>		<b>+ 503.787,30</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
Total des recettes	2.081.267,98	1.394.659,28
Total des dépenses	2.604.729,35	1.553.945,07
Résultat de l'exercice		-159.285,79
+/- Résultat antérieur		+ 523.461,37
Résultat antérieur BA 263 suite dissolution		+ 2.721,42
<b>Résultats à reporter</b>		<b>+ 366.897,00</b>
- Restes à réaliser dépenses		- 105.410,51
+ Restes à réaliser recettes		+ 101.340,80

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

**A l'unanimité,**

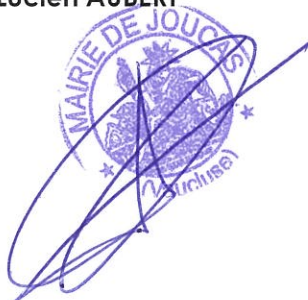
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de JOUCAS ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

**Lucien AUBERT**



Le Secrétaire de séance,

**Adrien AUBERT**

A blue ink signature of Adrien Aubert, consisting of a stylized, cursive script.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260511-DEL\_26\_05\_03-DE